



HAL
open science

Bulletin épigraphique 2021 : Îles de l'Égée. Eubée

Alcorac Alonso Déniz

► **To cite this version:**

Alcorac Alonso Déniz. Bulletin épigraphique 2021 : Îles de l'Égée. Eubée. Revue des Études Grecques, 2021, 134, pp.589-591. halshs-03468248

HAL Id: halshs-03468248

<https://shs.hal.science/halshs-03468248v1>

Submitted on 10 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

331. J. Fournier, in *Être citoyen romain dans le monde grec au II^e siècle de notre ère* (n° 119), 223-245 : « De l'intérêt de (ne pas) devenir citoyen romain dans une cité grecque ordinaire. Le cas de Thasos », retrace l'histoire de l'octroi de la citoyenneté romaine à des Thasiens. Si les premiers bénéficiaires doivent remonter à Auguste, le nombre de Thasiens ayant reçu la citoyenneté demeura faible au I^{er} et II^e s. p.C., même si l'on connaît quelques-uns de leurs descendants dans les documents du II^e et du III^e s. C'est seulement avec la *Constitutio Antoniniana* que la citoyenneté romaine devint courante à Thasos (cf. *BE* 2019, 385). On remarque par ailleurs que même les notables manifestant leur dévouement à Rome, désignés comme *philokaisares* et *philopatrides* à l'époque julio-claudienne, n'ont pas la citoyenneté romaine, pas plus que la majorité des détenteurs de magistratures importantes, ni que les grands-prêtres du culte impérial local. Aucun Thasien n'intégra l'ordre sénatorial, un seul l'ordre équestre. Considérations sur cette singularité : dans cette société assez fermée, la citoyenneté romaine n'était pas très attractive ; l'existence de mariages mixtes avait pour effet, en vertu du droit romain, que les enfants perdaient la citoyenneté romaine et, jusqu'à Antonin le Pieux, ils ne pouvaient pas hériter du patrimoine du parent citoyen romain. Le petit nombre de familles qui occupaient le premier rang à Thasos sous le Haut-Empire adopta plutôt une stratégie de distinction par l'usage de titres variés. (P.F.)

332. **Eubée.** *Cultes.* – A. Festa, *Aevum* 94 (2020), 3-34 : « Euboean Hera ». Plusieurs inscriptions sont invoquées dans cette longue discussion sur le culte d'Héra dans l'île et dans les colonies occidentales à l'époque archaïque (9-11) : *IG XII Suppl.*, 549 (mois Ἡεραίων à Érétrie ; mais F. ne mentionne pas la vraisemblable restitution [Ἡρ]αιῶνος μηνός, proposée par D. Knoepfler dans *IG XII* 9, 207 + *XII Suppl.*, p. 178, cf. *SEG* 39, 936) ; *IG XII* 9, 189 (fêtes Ἡραία érétriennes) ; *SEG* 34, 909 (la localité Ἡρατον du territoire d'Histiée/Oréos). F. accepte la lecture Ἡεραί dans *IG XII* 9, 1273-1274 (l. 4), qui est incertaine et linguistiquement problématique (on s'attendrait à Ἡερεῖ à cette époque). (A.A.D.)

333. *Érétrie.* – V. Di Napoli, in G. Ackermann, T. Krapf, L. Pop (ed.), *ἀποβάτης. Mélanges eubéens offerts à Karl Reber par ses étudiant·e·s à l'occasion de son 65^{ème} anniversaire*, Lausanne, 2020, 96-100 : « Ménandre à Érétrie », examine à nouveau la base de la statue du poète athénien (*IG XII* 9, 280 ; phot.), qui aurait été exposée dans la *parodos* occidentale du théâtre. D. N. suggère que le philosophe, architecte et σκηνογράφος érétrien Ménédème aurait pu rencontrer Ménandre à Athènes vers 310 a.C. (A.A.D.)

334. G. Ackermann, L. Pop, *AK* 63 (2020), 36-54 : « Une statue de L. Mummius Achaicus au gymnase d'Érétrie ? », associent l'inscription agonistique mentionnant Λεύκιος Μόμμιος (*SEG* 28, 722 A ; phot. fig. 8), trouvée dans la palestre du gymnase, à la statue fragmentaire d'un personnage équestre érigée dans le même endroit, que les a. identifient avec le consul romain. (A.A.D.)

335. G. Ackermann, in *ἀποβάτης* (n° 333), 66-71 : « Du jeune graffeur au gymnasiarque zélé. Mantidôros au gymnase d'Érétrie ». Deux graffites (phot.) sur une dalle d'un banc du gymnase : [Κ]τηρίας [Θ]εοκλέου (I^{er} s. a.C. ou après) et d'autre part Μαντίδωρος Καλλικράτ[ου], identifié par les a. avec le gymnasiarque honoré dans un décret de ca 100 a.C. (*IG XII* 9, 235). Au lieu de Καλλικράτ[ου], qui me semble très incertain d'après la photo, on pourrait lire plutôt simplement le gén. Καλλικρᾶ. Même s'il n'est pas attesté, Καλλικρᾶς est un raccourci régulier de Καλλικράτης (cf. Σωκρᾶς). Comme il est habituel, le père

de Mantidôros aurait pu être aussi connu par la forme tronquée de son nom. (A.A.D.)

336. *Amarynthos*. – D. Knoepfler, *CRAI* 2018 [2020], 883-953 : « Amarynthos trente ans après : l'épigraphie a tranché, mais Strabon n'aura pas à plaider coupable », détaille l'histoire de la localisation de l'Artémision. Les découvertes archéologiques et épigraphiques de *Kato Vathia* confirment l'hypothèse proposée jadis par K., corrigeant l'indication chiffrée mal transmise dans la tradition de Strabon X 1, 10 (cf. *BE* 1990, 65). Selon K., la source ultime de cette notice, ainsi que les remarques du géographe ancien sur deux inscriptions exposées dans le sanctuaire, serait la *Constitution des Érétriens* d'Aristote. Richement illustré, l'article présente plusieurs documents mentionnant le sanctuaire ou le culte de la déesse, tels *IG XII 9*, 189 (fig. 2) et *SEG* 41, 1105 (fig. 3), ou d'autres exposés dans l'Antiquité dans le sanctuaire, tels *SEG* 64, 779 (fig. 16) et *SEG* 54, 822 (fig. 17). K. apporte de nouvelles informations sur le traité, encore inédit, d'union politique entre Érétrie et Styra, datant de la fin du v^e s. a.C. : une phot. (fig. 19) laisse entrevoir la disposition en *stoichèdon* et l'alphabet ionien utilisé (δημορίων, avec rhotacisme érétrien). Le traité confirme que l'annexion de Styra par Érétrie s'est produite vers 411, et que la cité d'Érétrie était divisée en six *phylai*, comme le montre l'adverbe ἔξαχα (= att. ἔξαχῆ ; *pace* K., ἔξαχα, attesté chez les grammairiens tardifs, n'est pas un *hapax*). D'après K., le même lapicide a gravé deux documents publics déjà connus, *IG XII 9*, 187A et 188. – Photo de la base de la statue d'Apellès dressée par son frère Tèchippos (cf. *BE* 2019, 388 ; 2020, 349) : Τήχιππος Φιλ[ί]ππου τὸν ἀδελφὸν Ἀπελλῆν Ἀρτέμιδι, Ἀπόλλωνι, Λητοῖ. (A.A.D.)

337. C. Semenzato, S. Verdan, Th. Theurillat, in *ἀποβάτης* (n° 333), 140-145 : « La cigale et le poulain ». Les a. analysent la relation des Ἀμαρυνθιάδες, mentionnées dans l'épigramme votive *AP VI* 156 avec la base de statue pour Ἀρχώ, trouvée dans le sanctuaire de l'Artémision d'Amarynthos. Comme signalé *BE* 2020, 349, le sens « qui préside au commencement » attribué à Ἀρχώ n'a pas de fondement. (A.A.D.)

338. Trois publications mentionnent brièvement des inscriptions récemment découvertes à l'Artémision (voir *BE* 2019, 388 ; 2020, 349) : – K. Reber *et alii*, *Θέματα Αρχαιολογίας* 3 (2019), 206-215 : « Το ιερό της Αμαρυσίας Αρτέμιδος στην Εύβοια. Αναζητώντας έναν χαμένο ναό », publie une phot. (fig. 7) de la base de statue dressée par les Érétriens en honneur d'un fils d'Épagètos, dont le nom est dans la partie mutilée. Au lieu de [T]ιμό[δη]μον, que j'ai proposé avec hésitation (*BE* 2019, 388), et qui ne tient pas, on pourrait restituer [T]ιμό[στρ]ατον *vel sim*. – K. Reber, T. Krapf, *CRAI* 2018 [2020], 849-881 : « À la recherche du sanctuaire d'Artémis *Amarysia* : dix ans de fouilles à Amarynthos (Eubée) », mentionnent la base d'un monument, que les a. identifient avec un *tropaion* et qui contient quelques lettres d'interprétation incertaine, ainsi que la base d'Astylla, dressée par ses parents Paramonos et Démarète. Il ne s'agirait donc pas d'Astylla fille de Kléomachos, comme je l'ai interprété par erreur *BE* 2020, 349. – D. Knoepfler, *École suisse d'archéologie en Grèce. Rapport annuel 2020*, 17-19 : « Les inscriptions d'Amarynthos. Leur rôle dans l'identification du sanctuaire et leur apport à l'histoire de la cité », mentionne une dédicace à Hermès (phot. illisible ; sans texte) et un fragment de base de statue (phot. ; on lit [.]E.[- - -] | Πανσ[- - -] | Φιλί[- - -] | Ἀρτέ[μιδι]). Utiles remarques sur les différences de formulaire entre les bases publiques et les bases privées. (A.A.D.)

339. *Porthmos*. – K. Katsarelia, in *ἀποβάτης* (n° 333), 148-153 : « Trois stèles funéraires découvertes à Alivéri » (phot. et fac-similés) : – Φανοκρίτη ; – Ἴπποκύδης (les deux datées de 400-350 *a.C.*) ; – Βρύᾱς (fin v^e-début iv^e s. *a.C.*). Interprétant ce nom comme « d'origine dorienne », K. suppose que le défunt était un étranger qui « parlait un dialecte dorien ». Cette hypothèse est sans fondement. En fait, Βρύᾱς ne correspond pas à une prétendue forme ionienne Βρύης, comme le prouve le gén. Βρύητος (*IG II² 13038*). Certes, une forme dorienne Βρύᾱς (gén. Βρύᾱ) est attestée, mais la flexion en -ᾶντ- n'est pas inconnue (Paus. II 20, 2), et Βρύᾱς apparaît dans la célèbre liste de noms attiques de chiens chez Xénophon (*Cyn. VII, 5*). L'anthroponyme eubéen Βρύᾱς (gén. -ᾶντος) s'explique aisément comme un raccourci de Βρύανθος (voir Bechtel, *Personennamen*, p. 101), nom d'un καπναύγης à Rhégion (*IG Reggio Calabria 9*, 1^{er} s. *p.C.*), colonie de Chalcis. (A.A.D.).

340. *Carystos*. – St. Kooi, J. P. Crielaard, R. Brugge, *BABesch 95* (2020), 1-46 : « Two sanctuaries, two *horos* inscriptions and a procession road of the Classical period in southern Euboeia. Detection, reconstruction and interpretation ». À Karababa, à l'Est de Plakari, ὄρ(ος) ἱε(ροῦ) (fig. 46-47), sur deux rochers, qui marquaient les limites d'un sanctuaire, consacré, d'après les a., à Déméter. L'absence d'aspiration dans les deux textes amènerait à dater les bornes du iv^e s. *a.C.* Les a. mentionnent aussi les graffites ΑΠ et ΗΙ (dessin, fig. 7), gravés sur des vases trouvés dans le sanctuaire de Plakari (voir *SEG 65, 745*), respectivement interprétés comme Ἄπ(όλλωνος) et Ηι(ερός) et datés du v^e ou iv^e s. *a.C.* (A.A.D.)

CRÈTE

(A. Alonso Déniz)

341. **Généralités.** *Confédération des Crétois*. – L. Cigaina, *Creta nel Mediterraneo greco-romano. Identità regionale e istituzioni federali*, Roma, 2020, 347 p. En combinant l'analyse de sources écrites (principalement les inscriptions), l'interprétation des découvertes archéologiques ainsi que l'examen de la circulation monétaire, C. retrace l'histoire du κοινὸν τῶν Κρηταίων depuis les premières attestations au III^e s. *a.C.* jusqu'au début du v^e s. *p.C.* Après avoir établi les divers facteurs (religieux, linguistiques, « ethniques », etc.) qui ont provoqué la création du *koinon* crétois à l'époque hellénistique (et qui formeront postérieurement, selon C., le noyau de l'« identité créto-romaine »), et après en avoir esquissé les traits spécifiques, le gros du volume est consacré à l'étude de l'évolution de la confédération après la conquête de l'île en 67 *a.C.* et à son intégration dans les institutions romaines de l'époque républicaine et impériale : apparition d'un Κρητάρχας (explicitement mentionné dans le nouveau monnayage fédéral), incorporation de toutes les communautés de l'île au *koinon* (sauf la colonie de Knossos), changement de la dénomination à partir du I^{er} s. *p.C.* (τὸ κοινὸν τῶν Κρητῶν jusqu'à la fin du iv^e s. *p.C.*), élection d'un ἀρχιερεὺς fédéral (catalogue prosopographique avec étude des inscriptions aux p. 124-140). C. présente un panorama des cultes (dont le culte impérial) dans l'île, des fêtes et des concours organisés par le *koinon*, et de l'intégration de la confédération dans l'espace urbain de Gortyne. Pour une nouvelle inscription gortynienne, voir n° 353.